www.ubfc.fr/bourse-daide-a-la-mobilite-ritm-bfc/

APPEL A CANDIDATURES (AAC) Aide à la mobilité RITM-BFC 2023-24

Stages de recherche inter-régional ou à l'international en 1e cycle (Licence ou équivalent)







1. Objectif de l'aide à la mobilité pour un stage de recherche inter-régional ou à l'étranger, en 1° cycle (licence ou équivalent) RITM-BFC

Le projet « Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser en Bourgogne Franche-Comté » / RITM-BFC (*) soutient la mobilité des étudiants de 1° cycle (licence ou équivalent) de l'université de Bourgogne (uB), de l'université de Franche-Comté (UFC), de l'UTBM, de l'Institut Agro Dijon, de SUPMICROTECH et de l'ENSAM Cluny souhaitant découvrir le monde de la recherche dans un environnement international ou interrégional (en dehors de Bourgogne-Franche-Comté), en proposant des aides à la mobilité pour des stages dans des laboratoires de recherche (publics ou privés).

Son but est de proposer des parcours en licence qui renforcent le lien formation-recherche en permettant aux étudiants :

- de découvrir l'activité de recherche en immersion en laboratoire ;
- d'avoir une expérience à l'international ou dans une autre région que Bourgogne-Franche-Comté ;
- de leur donner l'ambition de poursuivre en Master et éventuellement en doctorat.

(*) https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc

- **Pour les universités :** cette action s'adresse aux étudiants au niveau licence ou équivalent (IUT, etc.) qui se questionnent encore sur leur poursuite d'étude.
- Pour les écoles : l'objectif est de promouvoir les parcours ingénieur-docteur en encourageant en tout début de cycle ingénieur les stages dans les laboratoires de recherche à l'international ou dans une autre région (étudiants jusqu'à 2A).

2. Détail de l'offre

Le lauréat bénéficiera d'une aide à la mobilité sortante de 800 €, préférentiellement en dernière année de licence (ou équivalent) ou en stage niveau technicien en école d'ingénieur.

En 2023-2024, dans le cadre du levier 3 de RITM BFC « Renforcement des liens formationrecherche », un soutien financier est proposé pour la mobilité de 73 étudiants :

- > 3 à l'Institut Agro Dijon (IAD)
- 25 à l'université de Bourgogne (uB)
- 25 à Université de Franche-Comté (UFC)
- ➤ 10 à l'UTBM
- > 5 à l'ENSAM Cluny
- > 5 à SUPMICROTECH







www.ubfc.fr/bourse-daide-a-la-mobilite-ritm-bfc/

3. Critères d'éligibilité pour un.e candidat.e à l'aide la mobilité stage de recherche en 1° cycle RITM-BFC

Préparer un diplôme de licence ou équivalent (BUT) qui propose un stage en fin d'étude, optionnel ou obligatoire. (les Unités d'Enseignement libres « stages » sont aussi éligibles) *ou bien* Être inscrit en école d'ingénieur,

à l'uB, l'UFC, l'ENSAM Cluny, l'Institut Agro Dijon, SUPMICROTECH ou UTBM.

4. Critères de sélection

- Motivation pour une immersion en laboratoire de recherche (public ou privé) à l'international / interrégional.
- Résultats académiques du candidat et projet de poursuite d'étude en Master.
- Qualité du projet scientifique associé à la mobilité dans le laboratoire visé.

5. Identification du laboratoire d'accueil

Les candidats doivent trouver eux-mêmes leur laboratoire d'accueil, avec l'aide de l'enseignant référent impliqué dans le suivi scientifique du stage et l'articulation financière de l'aide.

RITM-BFC ne vient pas en appui à la recherche du laboratoire d'accueil.

6. Pour percevoir le versement de l'aide à la mobilité RITM-BFC

Le / la candidat.e et l'enseignant référent devront prendre attache en amont du dépôt de candidature avec le responsable / gestionnaire financier de leur UFR, service ou école afin de les informer de la démarche et d'identifier les modalités de versement de l'aide à l'étudiant.e - ces modalités étant propres à chaque établissement.

N.B.:

- le versement de l'aide RITM-BFC avant la mobilité des étudiant.s lauréats n'est pas garantie(certains délais de traitement des dossiers ne permettent de toucher l'aide qu'au retour de la mobilité) ;
- les aides à la mobilité RITM-BFC peuvent être complétées par des co-financements.

7. Modalités de candidature

Documents à fournir:

- 1. Dossier de candidature (téléchargeable sur https://www.ubfc.fr/bourse-daide-a-la-mobilite-ritm-bfc/) comprenant 2 volets : (1) Formulaire de renseignements et (2) Projet de mobilité, rédigé en français ou en anglais qui détaille la motivation, l'objectif de la mobilité, le projet de recherche associé, les partenariats, les co-financements éventuels, la période et la durée de la mobilité.
- 2. Lettre de motivation, précisant les objectifs d'une poursuite d'études en Master pour les licences ou écoles d'ingénieur.
- 3. Curriculum Vitae (C.V.), rédigé en anglais ou en français.
- 4. Relevé de notes et classement de la dernière année universitaire (licence ou équivalent)
- 5. Copie du passeport ou de la carte d'identité nationale en cours de validité si mobilité internationale

Les candidats devront transmettre leur dossier de candidature exclusivement par voie électronique sous forme d'un <u>seul document pdf</u> comprenant les 2 volets à <u>ritm-bfc@ubfc.fr</u> avant le 1er mai 2024, en le renommant

Candi_Aide_mobilité-2023-24_RITM-BFC_NOM_Prenom







www.ubfc.fr/bourse-daide-a-la-mobilite-ritm-bfc/

8. Calendrier de l'appel à candidatures

- Ouverture de l'appel à candidature : 2 octobre 2024
- Dépôt des dossiers : réception "au fil de l'eau" jusqu'au 1er mai 2024
- Une session de sélection par mois est prévue jusqu'à épuisement de l'enveloppe, par le comité de sélection RITM-BFC, avec validation des responsables des filières concernées. La commission d'attribution des aides est composée des pilotes du levier 3 RITM-BFC « Renforcement des liens formation-recherche » et d'un ou plusieurs représentants de l'ATP BFC. Elle est complétée par le directeur de la recherche et/ou de la pédagogie et/ou d'un représentant du service des stages et mobilités internationales, et/ou d'un correspondant RITM-BFC en fonction des établissements.
- Publication des résultats : les lauréats seront informés individuellement par voie électronique à l'issue de chaque session mensuelle.

9. Engagement des lauréats

Les lauréats s'engagent :

- à envoyer, deux mois après leur retour de mobilité, un rapport de mobilité (volet 3 du dossier de candidature) à ritm-bfc@ubfc.fr
- à répondre, le cas échéant et ponctuellement aux sollicitations de RITM-BFC (notamment pour présenter leur projet de mobilité à ses instances et/ ou à leurs pairs, dans un objectif de promotion du dispositif, etc.)